

Le Règlement Budgétaire et comptable

1 jour 3 heures

Programme de formation

Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'utilité d'un Règlement Budgétaire et comptable et son application concrète
- Définir les procédures mises en œuvre au plan budgétaire et comptable et les modalités de mise en œuvre

Description / Contenu

"Les règles liées à la pluriannualité définies dans le RBF s'appliquent au budget principal et à tous les budgets annexes appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57. Cela n'exclut pas dans ce règlement budgétaire unique pour toute l'entité morale de prévoir des règles spécifiques propre à un ou plusieurs budgets annexes". (FAQ DGCL-DGFIP Juin 2023)

. Quel est le périmètre d'application du règlement budgétaire et financier ?

. Quand le règlement budgétaire et financier doit-il être voté ? Que contient un règlement budgétaire et financier ? Quelles sont les lignes directrices d'un Règlement Budgétaire et Financier ?

Points abordés durant l'atelier

- Le rôle d'un règlement budgétaire et financier
- Les responsabilités de l'ordonnateur et du comptable
- L'organisation de la gestion budgétaire
- Le contrôle de gestion et le contrôle interne
- Les opérations de recettes et de dépenses ; et leur exécution
- Les opérations de trésorerie
- La comptabilité générale et analytique

Méthode

Un questionnaire est adressé en amont de l'Atelier pour recueillir les questions prioritaires à traiter. Les contenus sont ajustés en fonction des questions posées par les participants et participantes.

Invitation d'un Grand témoin

Cyril DUQUESNE – Il apporte durant plusieurs années son expertise en qualité d'administrateur puis de directeur adjoint et administratif de l'EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse. Animateur de réseau avec le Groupe des 20 Auvergne Rhône Alpes, Il dispose d'une vision transversale des modes de gestion et de leur mutation.

Animation de l'Atelier

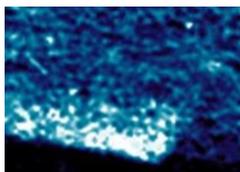
Didier SALZGEBER – Directeur de l'Atelier VersoCulture – Atelier de coopération.

Fondateur et directeur de l'Atelier VersoCulture apporte une contribution, en qualité de coopérateur culturel, aux débats publics sur la place des arts et de la culture et à l'accompagnement de nouveaux projets portés par les acteurs publics et professionnels. Il est à l'initiative du [Comité national de liaison des EPCC](#) en 2003 et de l'[Institut de Coopération pour la Culture](#) en 2011.

Informations concernant les Bons de commande pour l'entreprise MS FORMATION

Le paiement par mandat est possible : l'inscription sur ce site est une préinscription qui sera validée dans un second temps. Lors de votre inscription, merci d'indiquer que vous souhaitez obtenir un devis afin d'établir un





Bon de commande. La facture sera adressée à votre organisme après l'Atelier sur service fait. Je reste à votre disposition pour toute information.

- [Télécharger le KBIS](#)
- [Télécharger le RIB](#)
- [Télécharger SIRET APE](#)

A la demande de nombreuses personnes intéressées, les Ateliers thématiques de la culture sont éligibles aux financements de OPCO.